

TRIAUCOURT-EN-ARGONNE

Concours amical de pêche au coup

organisé par la commune à l'étang communal

Tout pêcheur qui s'inscrit à ce concours qui doit rester convivial s'engage à respecter le règlement ci-dessous sous peine de disqualification ou d'exclusion. Il en est de même pour ceux qui auraient un comportement déplacé. En cas de conditions météorologiques défavorables (tempête, orage...), la commune se réserve le droit d'annuler le concours.

Règlement :

Le concours s'adresse aux habitants de Seuil d'Argonne et des environs.

Le nombre de places est limité à 50. Les inscriptions sont gratuites et se font place de 7 h 30 à 8 h ou par mail (commune.seuil.d.argonne@wanadoo.fr).

Les postes sont tirés au sort à partir de 8 h et les pêcheurs rejoindront leurs emplacements. Ils ne doivent pas en modifier l'environnement. Les pêcheurs peuvent préparer leur matériel, sonder... mais ne peuvent pas pêcher avant le début du concours. Ils ne devront en aucun cas gêner leurs voisins.

Le concours a lieu de 8 h 30 à 11 h 30 et il n'y aura pas de changement de poste.

Une seule canne au coup sans moulinet de 6 m maximum en action. La ligne doit être flottante et munie d'un seul hameçon simple. Elle doit rester sous la surveillance constante du pêcheur.

L'amorçage est autorisé 5 minutes avant le début du concours et se fait exclusivement à la main. Le fouillis et le vers de vase sont interdits. L'amorçage ne doit pas dépasser 2 kg par pêcheur.

L'épuisette est autorisée. Chaque pêcheur doit être équipé d'une bourriche non-métallique à petites mailles où le poisson sera conservé jusqu'à la pesée finale. Si un poisson est trop gros pour être mis en bourriche, il sera pesé, comptabilisé puis remis à l'eau.

Les concurrents doivent se soumettre à tous moments aux contrôles effectués par les commissaires-organiseurs (visite des seaux, paniers, bourriches, contrôle de l'amorçage...)

Signaux sonores : un coup : début de l'amorçage
deux coups : début du concours
trois coups : fin du concours

A la fin du concours, les pêcheurs arrêtent de pêcher et remballent leur matériel ; les bourriches restent dans l'eau jusqu'à la pesée. Celle-ci se fait en présence d'un commissaire-organiseur et c'est le pêcheur qui manipule le poisson pour le déposer dans un seau auparavant taré. Les captures sont ensuite remises à l'eau.

Le classement se fait sur la base de 1 gramme = 1 point et le total des points désigne le vainqueur du concours. Un second classement se fait sur la plus longue prise effectuée, mesure prise de l'extrémité de la tête à celle de la queue. En cas d'ex aequo, un tirage au sort départagera les concurrents.

La remise des prix s'effectue d'après le classement établi par le jury.

Toute réclamation ou litige doit être formulé immédiatement durant la durée du concours de façon à pouvoir être examiné et débattu par les organisateurs.